

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente détaillées au verso.

# FORMATION DÉCORATEUR DE MARIAGES

## STAGE

Intitulé de formation\*  
.....

Date de formation\* .....

Lieu\*  
.....

## PARTICIPANT

N° Siret (de l'établissement du participant)

M.  Mme  Mlle Prénom\* ..... Nom\*

Fonction ..... e-mail\*  
.....

Mobilité réduite  Oui  Non

Raison sociale de l'établissement\*  
.....

Adresse\*  
.....  
.....

Téléphone fixe .....

Mobile\* .....

## RESPONSABLE INSCRIPTION (SI DIFFÉRENT DU PARTICIPANT)

N° Siret

M.  Mme  Mlle Prénom\* ..... Nom\*

Fonction ..... e-mail\*  
.....

Raison sociale de l'établissement\*  
.....

Adresse\*  
.....  
.....

Téléphone fixe ..... Mobile\*  
.....

## FACTURATION

Etablissement à facturer (si différent du participant), ou OPCA : .....

\* Mentions obligatoires

Date :

Signature :

Dossier d'inscription à envoyer :

- par e-mail [contact@lovely-wedding.fr](mailto:contact@lovely-wedding.fr)
- par courrier à LOVELY WEDDING - 4, rue des Léchères – 74140 DOUVAINE

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par LOVELY WEDDING à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à : LOVELY WEDDING - 4, rue des Léchères – 74140 DOUVAINNE – ou par mail à : [contact@lovely-wedding.fr](mailto:contact@lovely-wedding.fr) ou par téléphone au 06 48 91 90 66.

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

### **1. Remplacements / Annulations / Reports**

1.1 Tout stage commencé est dû en totalité.

1.2 Toute annulation ou report d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit.

Une annulation intervenant entre 10 et 15 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 30 % du montant du cours. Une annulation intervenant moins de 10 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation du montant intégral de la formation.

1.3 L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. LOVELY WEDDING informera l'organisation signataire du contrat à minima 3 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce délai est applicable sauf cas de force majeure justifiée.

1.4 L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation si le nombre de participant est inférieur à 3 personnes.

### **2. Règlement de la formation**

2.1 Le règlement est à la charge de l'entreprise ou d'un organisme collecteur. La formation sera facturée au terme de la session et devra être réglée selon les conditions déterminées dans la proposition commerciale ou au plus tard à 30 jours à compter de la réception de la facture.

2.2 En l'absence de prise en charge ou de refus de prise en charge du coût de la formation par un organisme collecteur, le stagiaire ou, selon le cas, l'entreprise, est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation.

2.3 Il sera remis à chaque stagiaire ayant participé à l'intégralité de la formation, une attestation, au plus tôt le dernier jour de la formation, au plus tard sous 30 Jours.

### **3. Obligations du stagiaire et/ou du cocontractant de l'organisme de formation**

3.1 Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. Si la formation est assurée dans les locaux de LOVELY WEDDING, le salarié doit en outre respecter le règlement intérieur de LOVELY WEDDING.

3.2 Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit. Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage.

3.3 Tout retard du stagiaire pourra entraîner une non-admission au stage.

3.4 Une bonne compréhension de la langue française est nécessaire au bon déroulement des formations.

### **4. Moyens pédagogiques et techniques**

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : « Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ». Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

### **5. Acceptation des CGV**

La participation au stage de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par l'entreprise, et le respect par le stagiaire de notre règlement intérieur (disponible sur simple demande).

### **6. Informatique et libertés**

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à LOVELY WEDDING en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de LOVELY WEDDING pour les besoins desdites commandes. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à LOVELY WEDDING.

## 7. Communication

Le Client autorise expressément LOVELY WEDDING et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

## 8. Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre LOVELY WEDDING et ses Clients relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE THONON LES BAINS - 10 Rue de l'Hôtel Dieu, 74200 THONON-LES-BAINS, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société LOVELY WEDDING qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

## 9. Election de domicile

L'élection de domicile est faite par :

LOVELY WEDDING à son siège social au 4 rue des Léchères – 74140 DOUVAIN



Lovely Wedding